

Le site **etudiant.gouv.fr** est le portail numérique national des démarches et services de la vie étudiante.

Action sociale

Service social du Crous

Le service social du Crous écoute, informe, conseille, oriente et accompagne les étudiants et ce dans le respect du secret professionnel. L'assistante sociale travaille en liaison avec les services de l'université et les partenaires extérieures.



Contact

Service social du Crous
Tour des Chênes, bureau 410
Tél. : 01 34 25 71 05

Financer ses études

Bourses sur critères sociaux

Vous êtes étudiant à l'UCP, vous avez peut-être le droit à une bourse sur critères sociaux ou une allocation annuelle pour vous aider à financer vos études.

L'attribution d'une bourse ou d'une allocation annuelle est conditionnée à des critères et est versée en 10 mensualités de septembre à juin. Elle est à renouveler chaque année en constituant le dossier social étudiant (DSE) : **etudiant.gouv.fr**

Le maintien de la bourse est soumis à des conditions d'assiduité en cours, TD et de présence aux examens.



Plus d'informations

Bureau des bourses
Site des Chênes 2, bureau 39
Tél. : 01 34 25 61 61
bureauesbourses@ml.u-cergy.fr

Exonération des droits d'inscription

En fonction de leur situation personnelle et sous conditions, un étudiant peut demander une exonération des droits d'inscription. Toute demande doit être présentée de la 1^{re} septembre au 30 novembre de l'année en cours au bureau des bourses.



Plus d'informations

Bureau des bourses
Site des Chênes 2, bureau 39
Tél. : 01 34 25 61 61
bureauesbourses@ml.u-cergy.fr

Prêt étudiant

Emprunter de l'argent pour financer ses études peut également être une option. L'État peut se porter garant de votre prêt, afin de faciliter son obtention.

Informations : **etudiant.gouv.fr**

Autres bourses et soutien financier

D'autres dispositifs sont également disponibles : aides au logement, aides spécifiques, aides au mérite, aides aux étudiants préparant un concours de la fonction publique, l'aide à la recherche d'emploi (l'ARPE), etc.

Informations : **etudiant.gouv.fr**

Aide à la mobilité

À l'international. En cas de poursuite études ou d'un stage à l'étranger, vous pouvez bénéficier d'une aide à la mobilité sous condition de critères.

Outre-Mer. Le passeport mobilité études est un dispositif de prise en charge financière des billets d'avion. Il est destiné aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur dont la filière Outre-mer est inexistante ou saturée.

Inscription master. Une aide à la mobilité peut être accordée aux étudiants inscrits pour la 1^{re} fois en 1^{re} année de master dans une région académique différente de celle dans laquelle ils ont obtenu leur licence.



Plus d'informations

Direction des relations internationales
Tour des Chênes, 3^e étage
Tél. : 01 34 25 67 50
relations.internationales@ml.u-cergy.fr



Plus d'informations

www.mobilite.ladom.fr

Bourses de la Fondation de l'UCP

Les Bourses Tremplin : pour éviter le "décrochage" et préparer avec des professionnels leur entrée dans le monde du travail, les étudiants boursiers reçoivent une aide financière et sont accompagnés par l'entreprise mécène dans leur projet professionnel.

Le programme "Trajet d'avenir" vous permet de bénéficier d'une bourse si vous êtes inscrit en cursus master en lien avec des métiers exercés au sein de la RATP.

 Plus d'informations
www.fondation.u-cergy.fr

Se loger

Logements en résidence universitaire

Ils sont gérés par le Crous. Si vous êtes inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur ouvrant droit au régime de la sécurité sociale, vous pouvez y prétendre. La demande de logement est à renouveler chaque année en constituant le dossier social étudiant (DSE) : etudiant.gouv.fr

Autres logements

La plateforme logement de l'université de Cergy-Pontoise vous permet de trouver des logements en location/co-location de propriétaires privés, en résidences universitaires privées, ou d'agences immobilières : housing.u-cergy.fr

Il existe également d'autres plateformes : www.lokaviz.fr, ou www.adele.org

Dispositif Clé (Caution Locative étudiante)

La "Clé" est une garantie de l'État qui permet aux étudiants dépourvus de garants personnels de faciliter leur accès à un logement. La demande de Clé s'effectue directement sur www.lokaviz.fr

Se restaurer



Les restaurants du Crous vous permettent de déjeuner pour un tarif social national fixé à 3,25 €. Pour régler vos repas, vous pouvez, selon les points de restauration, payer à l'aide de votre carte étudiante multiservice via votre compte Izly ou en espèces. Informations sur www.izly.fr

Restaurants universitaires

Le Parc : 5 avenue du parc à Cergy-Préfecture

Cergy, les Chênes : 33 boulevard du Port

Saint-Martin : 2 avenue Adolphe-Chauvin à Pontoise

Neuville : 5 mail Gay-Lussac

Gennevilliers : ZAC des Barbanniers, avenue Marcel Paul

Brasserie

Saint-Germain-en-Laye : 5 rue Pasteur

Cafétérias

Cergy, Saint-Martin : 2 avenue Adolphe-Chauvin à Pontoise

Cergy, les Chênes : 33 boulevard du Port

Argenteuil : 95/97 rue Valère-Colas

Neuville : 5 mail Gay-Lussac

Sarcelles : l'entreprise "Mille et un repas" gère le restaurant situé sur le site.

Les étudiants bénéficient du tarif social.

Antony : une cafétéria et un restaurant self du lycée Théodore Monod

